

Lettre aux ministres des affaires étrangères des états membres de la francophonie

Monday 07 October 2002 Courbevoie, France)

Monsieur le Ministre,

Du 18 au 20 octobre prochain, les chefs d'Etats et de Gouvernements des pays membres de la Francophonie, se réuniront à Beyrouth pour le IXe Sommet de la Francophonie.

A cette occasion, la Campagne Internationale pour Interdire les Mines (ICBL) appelle la Francophonie à renouveler son engagement et intensifier les efforts des Etats membres afin de débarrasser le monde des mines antipersonnel. Bien souvent, le processus d'interdiction des mines a en effet favorisé l'établissement de mesures de confiance entre deux Etats et contribué à la reconstruction des pays après la signature des accords de paix.

Nous souhaitons également rendre hommage à Monsieur Boutros

Boutros-Ghali, qui lors du Sommet de Moncton, en 1999, a engagé la Francophonie dans la lutte contre les mines, souhaitant qu'elle devienne « la première Organisation internationale dont tous les membres auront signé, ratifié et/ou adhéré à la Convention d'Ottawa (...) ».

Depuis, le Secrétaire Général a pris un certain nombre d'initiatives concrètes visant à promouvoir l'universalisation et la mise en œuvre totale de la Convention d'interdiction des mines antipersonnel. En janvier 2001, il a nommé Mr Amadou Toumani Touré comme Envoyé Spécial auprès des Chefs d'Etats des membres de la Francophonie n'ayant pas encore adhéré à la Convention.

Mr Touré a effectué des missions de sensibilisation au Congo, en République Démocratique du Congo, au Maroc, au Burundi, au Cap-Vert, en Guinée Bissau et Sao Tomé et Príncipe. Aujourd'hui, le Congo, la République Démocratique du Congo, le Cap Vert et la Guinée Bissau ont accédé à la Convention d'Ottawa ; Sao Tomé et Príncipe a accompli toutes les mesures internes visant à ratifier la Convention.

Mr Boutros Ghali nous a également informé qu'au début de l'été, il a invité l'ensemble des Etats membres de la Francophonie, qui sont encore en dehors de la Convention, à ratifier ou accéder au Traité avant le Sommet de Beyrouth. Ces initiatives sont précieuses car elles démontrent la détermination et l'engagement de l'Organisation et de ses membres à la construction d'un monde sans mines et à l'assistance aux personnes qui en ont été victimes.

Pendant le sommet de Beyrouth, nous espérons que les Etats membres de la Francophonie renouvelleront leur engagement dans ce combat et demanderont au Secrétaire Général de poursuivre les efforts entamés en 1999. Nous souhaitons que l'universalisation de la Convention, l'assistance aux victimes des mines, l'action contre les mines d'une manière globale demeure une des priorités de la Francophonie dans les années à venir.

Le moment est en effet crucial. En 2003, les premiers Etats Parties à la Convention devront avoir détruit l'ensemble de leurs stocks ; en septembre 2004 aura lieu la première conférence d'examen de la Convention et en 2009, les pays minés qui ont été parmi les premiers à ratifier la Convention devront avoir déminé leur territoire.

132 pays étaient représentés à la Quatrième Conférence des Etats Parties à la Convention qui s'est achevée à Genève le 20 septembre dernier. Cette importante réunion a démontré la vitalité de ce processus d'interdiction des mines et l'engagement politique des Etats contre ce fléau, cinq années après l'adoption du texte de la Convention à Oslo, le 18 septembre 1997. Néanmoins, il reste beaucoup à faire afin d'assurer que l'impact de la Convention sur le terrain soit réel et de long terme.

Ainsi que le démontre le *Rapport 2002 : Vers un monde sans Mines* de l'Observatoire des Mines (www.icbl.org/lm/2002), les mines antipersonnel sont encore utilisées dans un trop grand nombre de pays, par des forces gouvernementales ou des groupes rebelles, y compris dans deux Etats membres de la Francophonie, provoquant de nombreux accidents parmi les civils.

Le financement global de l'action contre les mines a stagné en 2001, c'est la première fois depuis 1992 qu'une augmentation significative n'a pas été enregistrée. Il est vraisemblable qu'au regard du niveau actuel de financement de l'action contre les mines, de nombreux Etats Parties ne pourront pas respecter le délai de 10 ans imparti pour le déminage complet de leur territoire. 90 pays sont affectés à des degrés divers par la présence de mines et/ou engins non explosés, dont 23 membres de la Francophonie.

Les programmes d'assistance aux victimes de ces armes ne sont pas assez développés. Trop d'entre elles n'ont pas accès aux soins les plus primaires ainsi qu'aux prothèses et à une rééducation convenable. Peu de politiques nationales sont mises en place pour faciliter la réinsertion économique et sociale des personnes handicapées. La participation des handicapées eux-mêmes à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces politiques est rare. Et pourtant 7 987 nouvelles victimes ont été enregistrées dans 69 pays, dont 19 membres de la Francophonie. Et compte tenu de l'absence de mécanismes fiables de collecte de données dans de nombreux pays, il est vraisemblable que les mines/munitions non explosées aient fait entre 15 et 20 000 nouvelles victimes entre mai 2001 et mai 2002.

Enfin, 49 Etats demeurent en dehors de la Convention dont cinq membres de la Francophonie, l'Egypte, le Laos, le Liban, le Maroc et le Vietnam. Haïti, la Lituanie, la Pologne, Sao Tome et Principe et Vanuatu ont signé le Traité mais ne l'ont pas ratifié.

La Campagne Internationale encourage tous les membres de la Francophonie, qu'ils soient Etats Parties ou non à la Convention, à assister aux Comités Permanents intersessionnels (3-7 février et 12-16 mai 2003) ainsi qu'à la Cinquième Conférence des Etats Parties qui se tiendra à Bangkok, Thaïlande du 15 au 19 Septembre 2003.

Ces rencontres sont ouvertes à tous les Etats et représentent d'importantes occasions d'évaluer et stimuler les progrès relatifs à la mise en œuvre et la consolidation de la Convention d'interdiction des mines. Elles sont également l'occasion de présenter à la Communauté Internationale les politiques nationales et les besoins en matière d'action contre les mines des pays affectés par la prolifération de ces armes.

Une information complète est disponible sur les sites Internet de ICBL et du Centre International de Déminage Humanitaire de Genève (CIDHG) : www.icbl.org ou www.gichd.ch. Les représentations permanentes des pays membres de la Francophonie à Genève peuvent également se renseigner auprès de Mr Kerry Brinkert, responsable de l'Unité de Soutien à la Mise en œuvre de la Convention ([SPAMFLTER@SPATMFLTERgichd.ch](mailto:k.brinkert@spatmfltergichd.ch)">k.brinkertSPAMFLTER@SPATMFLTERgichd.ch) ou Mme Susan B.Walker, responsable du programme intersessionnel pour ICBL ([SPAMFLTER@SPATMFLTERicbl.org](mailto:walker@spatmfltericbl.org)">>walkerSPAMFLTER@SPATMFLTERicbl.org).

Nous espérons pouvoir compter sur votre détermination et votre soutien dans ce combat, et souhaitons que la Francophonie continue son action jusqu'à devenir réellement la première organisation dont tous les membres auront adhéré à la Convention d'interdiction des mines.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Sylvie BRIGOT

Chargée des Relations avec les Gouvernements.